



DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Mme/M.

[adresse postale]

[téléphone]

[courriel]

A, le .../.../.....

Mme/M. le ou la Maire de [nom de la commune]

[adresse postale]

Objet : Dépôt illégal de déchets à [insérer commune]

Madame/Monsieur le ou la Maire,

J'ai le regret de porter à votre connaissance l'existence d'un dépôt illégal de déchets situé sur le territoire de la commune de [insérer nom], au lieu-dit [insérer nom]. Ce site, comme vous le montrent les photos ci-jointes, comporte des amoncellements de déchets hétéroclites [liste des déchets]. Ce site est situé dans un endroit où il est susceptible d'entraîner d'importants impacts environnementaux ainsi que des nuisances visuelles ou olfactives, à savoir : au niveau du **paysage** [description détaillée] ; au niveau du **voisinage** [description détaillée] et au niveau **environnemental** [description détaillée].

J'attire votre attention sur le fait que vous pouvez intervenir afin de prévenir et de résorber cette atteinte à notre environnement :

1. En vertu de l'article. L. 541-3 du Code de l'environnement, vous pouvez mettre en demeure le ou la responsable de procéder aux travaux d'enlèvement. En cas de refus de la part de l'intéressé.e, vous pouvez faire exécuter d'office les travaux aux frais du ou de la responsable. Il vous est même possible de l'obliger à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux qui sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux. En outre, en matière de dépôt sauvage, l'inaction du ou de la maire est une faute de nature à engager la responsabilité de la commune (Conseil d'État, 28 octobre 1977, Commune de Merfy).

2. En tant que garant de l'ordre public, vous pouvez prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques (article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)). À ce titre, en cas de péril imminent, le ou la maire peut faire usage de ses pouvoirs de police générale pour ordonner des mesures d'élimination des déchets (article L 2212-4 du CGCT).

3. Vous êtes aussi chargé-e de faire respecter le règlement sanitaire départemental qui fixe en application du Code de la santé publique certaines prescriptions liées à la gestion des déchets ménagers ou assimilés.

Je souhaiterais être tenu-e informé-e des suites que vous ne manquerez pas de donner à cette affaire.

Confiant-e en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions de croire, Madame la Maire/Monsieur le Maire, en l'expression de notre sincère considération.

[Signature]

Pièces jointes :

Carte de localisation et coordonnées GPS

Photos

Copie à :

[telle administration]

[association du mouvement FNE]